

## Conseil Municipal du 28 janvier 2021

Le vingt-huit janvier deux mil vingt et un, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 20 janvier 2021, se sont réunis à la Salle de La Passerelle, exceptionnellement pour respecter les mesures sanitaires liées à la pandémie COVID-19, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

**Etaient présents** : LEFEUVRE Régis, ADAM Mathilde, ADAM Sophie, BEUDIN Jean-Cyrille, DUCOIN Julie, DURAND Michel, FOURNIER Pascal, GUILLOIS Isabelle, JUDON Patrice, LEGUEDE Nathalie, Mickaël LOINARD, PERDREAU Ludovic, TERRIER David.

**Absent(s) excusé(s)** : DUCHENE Lucie, MENARD Jeanine.

**Pouvoirs** : - Lucie DUCHENE a donné pouvoir à Sophie ADAM.

**Secrétaire de séance** : Pascal FOURNIER.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2020.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 10 – Avenant n° 2 à la convention de dématérialisation des transmissions d'actes en Préfecture.
- 11 – Participation aux frais de solarisation en classe spécialisée (ULIS à Laval)/année scolaire 2019-2020
- 12 – Projection de plans : dossiers projets micro-crèche et log adaptés MH
- 13 – Demande d'installation sur le Domaine Public communal : avis du Conseil Municipal.
- 14 – Adhésion au Groupement de commande « Signalétiques d'ADRESSAGE » (suite aux nouvelles adresses créées pour le déploiement de La Fibre).

Le Conseil Municipal accepte le rajout de ces questions à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### **20 h – Communication /projet d'intervention d'une étudiante**

Suite à l'invitation du Conseil Municipal (cf. délibération n° 2020-11-26-), Mme Cindy GOUGEON (étudiante en Communication) :

- présente sa proposition d'intervention auprès de la Commune de Vaiges,
- précise que ce projet s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'un mémoire exposant une mise en situation réelle de gestion d'un projet de communication,
- décline sommairement les différentes phases de cette intervention : diagnostic-état des lieux, besoins-enjeux, propositions de choix d'orientations et ciblage éventuel de domaine(s) particulier(s), mise en place d'une stratégie et d'outils de développement, suivi et évaluation de l'action....

Après divers échanges, le Conseil Municipal remercie Mme Cindy GOUGEON pour sa présentation.

#### **Décision :**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** cette proposition de mise en place de plan d'action(s) en matière de Communication,
- **DIT** que ces travaux seront réalisés en concertation avec la Commission Communale COMMUNICATION,
- **DECIDE** d'allouer un budget de 1 000 € pour ce projet.

\*\*\*\*\*

## Mandat spécial à Monsieur le Maire

### 1) Remboursement de frais engagés

DCM 2021-01-28-01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2123-18 ;

Vu le Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ;

Vu l'Arrêté ministériel du 3 juillet 2006 ;

Vu l'Arrêté du 26/02/2019 fixant les taux des indemnités kilométriques

Considérant que pour obtenir le remboursement des dépenses engagées dans le cadre d'un déplacement ou d'une mission, l'intéressé doit agir au titre d'un mandat spécial, c'est-à-dire d'une mission accomplie dans l'intérêt de la commune, par un membre du conseil municipal et avec l'autorisation de celui-ci.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise, quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Monsieur le Maire :

- rappelle la délibération n° 2020-06-25-17 le chargeant des démarches nécessaires pour le dossier "legs Marcel Montillet",
- expose qu'en vertu de cette délibération, il s'est rendu à Rueil-Malmaison le 19 novembre 2020, suite à la convocation du Notaire en charge de cette succession pour participer aux opérations d'inventaire des biens pour ce legs.

En vertu de ce mandat spécial, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le remboursement des frais occasionnés par ce déplacement exceptionnel :

- frais de kilomètres : 524 kms x 0,37 € = 193,88 € (Réf = arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat)
- frais de péages sur l'autoroute : 61 € (réf = justificatifs péages).

#### Décision

*Considérant le mandat spécial donné au Maire pour ce dossier,*

*Considérant l'exceptionnalité du déplacement à Rueil-Malmaison (92)*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- **DECIDE** le remboursement à M. Régis LEFEUVRE (Maire) des frais tels que présentés ci-dessus ;
- **DIT** que la dépense sera imputée au compte 6532 -frais de missions.

Enregistrée en Préf le

-non soumis à enregistrement en Préf.-

publiée le 11/02/2021

## Legs Marcel MONTILLET

### 2) Avis sur le projet d'acte de liquidation, et décision d'acceptation du legs

DCM 2021-01-28-02

Suite à la délibération n° 2020-06-25-17, Monsieur le Maire rend compte de la situation de ce dossier de legs, et donne lecture du projet d'acte de succession présenté par le Notaire en charge de ce dossier, et prévoyant ce qui suit :

*"Aux termes d'un testament olographe fait à RUEIL-MALMAISON (92500), en date du 22 juin 2012, Monsieur Marcel MONTILLET, décédé à RUEIL-MALMAISON (92500) (FRANCE), le 21 mai 2020, a institué pour légataires universelles conjointes pour le tout et chacune divisément pour moitié (1/2):*

-> *l'Association « les petits frères des Pauvres » dont le siège est à PARIS 11ÈME ARRONDISSEMENT (75011) - 19, Cité Voltaire,*  
 -> *Et La Commune de VAIGES située dans le département de la Mayenne, dont l'adresse est à VAIGES (53480) - 1 Route de la Bazouge de Chémeré.*  
*L'original de ces dispositions testamentaires a été déposé au rang des minutes de Maître Carine CHALLIER-FLORENT, notaire à RUEIL-MALMAISON (92500)".*

Après énumération des différents éléments et diverses formalités de la succession (administratives, fiscales, inventaire, constat d'actif et de passif, etc...), ce projet d'acte présente la dévolution successorale s'établissant comme suit :

- légataire Association « les petits frères des Pauvres » = 541 285 €
- légataire Commune de Vaiges = 541 285 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'acceptation de ce projet d'acte de succession.

#### **Décision**

*Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- *ACCEPTE le legs de Monsieur Marcel MONTILLET présenté au projet d'acte de succession annexé à la présente délibération ;*
- *AUTORISE le Maire à faire toutes formalités et à signer tous documents nécessaires pour la suite de ce dossier.*

Enregistrée en Préf le 04/02/2021

publiée le 11/02/2021

## **Budgets**

### **3) Porté à connaissance de la rectification de la délibération n° 2020-11-26-06**

DCM 2021-01-28-03

Monsieur le Maire présente la rectification de la délibération n°2020-11-26-06, portant DMB n° 2020-04 du Budget Général, suite à observation de la Préfecture :

- section investissement : inscription d'un crédit de dépense (équivalent à la recette, pour annuler la présentation en excédent,
- section de Fonctionnement : suppression de la ligne non avenue (reste de document de travail).

#### **Décision**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte de ces rectifications par délibération n° 2020-11-26-06a, transmise en Préfecture le 17/12/2020.*

Enregistrée en Préf le 04/02/2021

publiée le

### **4) Porté à connaissance des Restes à réaliser au 31/12/2020 sur le Budget Général**

DCM 2021-01-28-04

Monsieur le Maire présente les états des restes à réaliser au 31/12/2020 sur la section d'investissement du Budget Général (cf. les 2 documents annexés au PV de la présente séance).

#### **Décision**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte de ces restes à réaliser, arrêtés comme suit :*

- *en dépenses : 167 111,67 €*
- *en recette : 530 000,00 €.*

Enregistrée en Préf le 04/02/2021

publiée le 11/02/2021

## Opération 193

### 5) Voie douce /Rectification de la délibération n° 2020-10-29-07 (régul surfaces /bornages)

DCM 2021-01-28-05

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2020-10-29-07

Considérant la délibération n° 2018-12-20-03 en date 20 décembre 2018, décidant le lancement de l'opération d'aménagement d'une voie douce le long de la RD 281 sur la Commune de Vaiges ;

Considérant la nécessité d'acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation de ce projet de voie douce ;

Considérant les promesses de vente de :

- MMme LEGREE Henri, signée le 24/07/2018 pour un montant de 150 € (environ 250 m<sup>2</sup>),
- MMme LENAIN Gérard, signée le 13/08/2018 pour un montant de 2 960 € (envir. 2 960 m<sup>2</sup>),
- M. MORIN Benoît, signée le 28/11/2018 pour un montant de 1 585 € (envir. 1 585 m<sup>2</sup>) ;

Considérant les bornages contradictoires établis par la Sté KALIGEO, et détaillant les surfaces réelles concernées par ces transactions, comme suit :

- MMme LEGREE Henri, parcelle ZV 92 pour 147 m<sup>2</sup> (issue de la parcelle ZV 42),
- MMme LENAIN Gérard, parcelle ZV 90a pour 1 463 m<sup>2</sup> (issue de la parcelle ZV 76),
- M. MORIN Benoît, parcelle ZV 94a pour 996 m<sup>2</sup> (issue de la parcelle ZV 75).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ces acquisitions de terrains.

#### Décision

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de l'aménagement de la voie ;*
- *DESIGNE pour les actes authentiques à passer (et conformément aux souhaits respectifs des vendeurs) les Etudes Notariales comme suit :*
  - *Etude GILET (Quelaines) pour la parcelle ZV 92 (MMme LEGREE Henri) au prix de 0,60 € le m<sup>2</sup> (conformément à la promesse de vente), soit 147 m<sup>2</sup> x 0,60 €) = 88,20 €*
  - *Etude GUEDON (Ballée) pour la parcelle ZV 90a (Mme LENAIN Marie-Thérèse) aux prix de 0,60 € le m<sup>2</sup> pour le propriétaire et de 0,40 € pour le locataire (conformément à la promesse de vente) soient : 1 463 m<sup>2</sup> x 0,60 € = 877,80 € pour le propriétaire et 1 463 m<sup>2</sup> x 0,40 € = 585,20 € pour le locataire ;*
  - *Etude GOUX (Vaiges) pour la parcelle ZV 94a (M. MORIN Benoît) au prix de 1 € le m<sup>2</sup> (conformément à la promesse de vente), soit : 996 m<sup>2</sup> x 1 € = 996 €*
- *AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à ces acquisitions foncières.*

Enregistrée en Préf le 04/02/2021

publiée le 21/02/2021

## Opération 209

### 6) Jardin Public /Porté à connaissance du Résultat de la consultation de maîtres d'œuvre et de la désignation du prestataire

DCM 2021-01-28-06

Comme suite aux travaux de la Commission communale projetant la réalisation d'aménagements du Jardin Public, Monsieur le Maire rend compte dde la procédure lancée pour la consultation de prestataires en Maîtrise d'oeuvre pour cette opération.

Eléments de la procédure adaptée :

- 01/12/2020 : lettres de consultation (auprès de 4 prestataires)

- 15/01/2021 à 12 h : Date limite de dépôt des offres
- Le registre de dépôt des plis a été arrêté à : 4 offres reçues dans le délai imparti.
- 16/01/2021 à 10 h : CAO (informelle) : ouverture des plis, analyse et classement des offres, et proposition d'attribution.

**Décision :**

*Après examen des résultats de cette consultation,*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'Agence TECAM de Fougères (35), proposant une offre d'honoraires pour une mission de base de maîtrise d'œuvre (type loi MOP) s'élevant à 21 200 € HT, soit 25 440 € TTC ;
- **CHARGE** le Maire d'informer les candidats non retenus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec l'Agence TECAM et toutes commandes de prestations annexes éventuellement nécessaires pour la réalisation des études pour ce dossier (relevés topo, explorations de réseaux, etc...)

Enregistrée en Préf le 04/02/2021

publiée le 11/02/2021

## Urbanisme /DPU

### 7) Déclaration d'Intention d'Aliéner pour immeuble sis 5 Rue des Croix

DCM 2021-01-28-07

Monsieur le Maire expose :

« Le 08 janvier 2021, l'Etude GOUX-LAFOUX, Notaires associés à Vaiges et Meslay du Maine, a adressé en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner de M. DOLLOIS Jean-Jacques et Mme GRANDHOMME Denise, concernant un ensemble immobilier sis au n° 5 Rue des Croix, et cadastré AA 127 (immeuble bâti et terrain) ;

Considérant la délibération référencée DEL 2015-114 du 14/12/2015 de la Communauté de Communes des Coëvrons transférant le Droit de Prémption Urbain à ses communes membres (sauf zones classées à vocation économiques relevant de l'intérêt communautaire) ;

Considérant la délibération n° 2016-02-11-06 en date du 11 février 2016, plafonnant à 76 000 €, la délégation de signature donnée au Maire pour la signature des D.I.A. ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice, ou non, du droit de préemption sur l'ensemble immobilier présentée.

**Décision :**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption.

Enregistrée en Préf le 04/02/2021

publiée le 11/02/2021

## Intercommunalité

### 8) Chantier « Argent de Poche 2021 » / Liste des propositions d'actions sur Vaiges

DCM 2021-01-28-08

L'action communautaire "Chantier Argent de Poche" est reconduite sur l'année 2021. Les communes du territoire des Coëvrons sont invitées à candidater pour l'accueil de cette action sur leur territoire et à transmettre la liste des souhaits ou idées de chantiers proposés aux jeunes pour le 03/02/2021.

**Décision :**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, :*

- > **DECIDE** de se porter candidate pour l'accueil de chantiers "Argent de Poche" à l'intention des jeunes vaigeois,
- > **PROPOSE** les actions suivantes :
  - installations de boîtes à livres,

- *peinture d'une fresque sur transformateur électrique,*
- *peinture d'une fresque sur le mur intérieur de la salle des sports,*
- *élaboration d'un film présentant les artisans de la Commune.*

Enregistrée en Préf le -non soumis à transmission en Préf- publiée le 11/02/2021

## ICPE

### 9) Porté à connaissance de l'Arrêté Préfectoral du 24/11/2020, portant enregistrement de la demande de l'EARL La Faisanderie 29 (ICPE /Rubrique 2111-1-E)

DCM 2021-01-28-09

- Suite à la délibération n° 2020-09-17-11 donnant avis du Conseil Municipal sur ce dossier ICPE,
- Suite à l'Arrêté Préfectoral du 24 novembre 2020 portant enregistrement de la demande de l'EARL La Faisanderie 29 (ICPE /Rubrique 2111-1-E),
- Conformément à l'article 10 dudit arrêté,

cet arrêté est porté à la connaissance du Conseil Municipal, qui en prend acte.

Enregistrée en Préf le 04/02/2021

publiée le 11/02/2021

## Transmissions dématérialisées à La Préfecture

### 10) Avenant n° 2 à la convention de dématérialisation des transmissions d'actes en Préfecture / Actes Budgétaires

DCM 2021-01-28-10

La convention signée le 25/06/2009, entre la Préfecture de La Mayenne et la Commune de Vaiges, a permis la mise en place du dispositif de télétransmission (transmission dématérialisée) des actes administratifs de la Commune au contrôle de légalité de la Préfecture.

L'avenant n°1, signé le 17/09/2017, a validé les changements :

- de l'opérateur (agréé) de télétransmission (remplacement de DOCAPOST FAST par ADULLACT),
- du dispositif homologué de transmission (remplacement de FAST par S2low permettant également le traitement des flux comptables avec la Trésor Public).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur un nouvel avenant destiné à rajouter, dans le cadre de ce conventionnement, la télétransmission vers la Préfecture des actes budgétaires de la Commune de Vaiges.

#### Décision

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- *ACCEPTE la mise en place de la télétransmission des actes budgétaires de la Commune,*
- *AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires pour cette mise en place, et notamment l'avenant à intervenir pour compléter la convention signée 25/06/2009 avec La Préfecture.*

Enregistrée en Préf le 04/02/2021

publiée le 11/02/2021

## Affaires scolaires

### 11) Participation aux frais de scolarisation en classe spécialisée (ULIS à Laval)/année scolaire 2019-2020

DCM 2021-01-28-11

Par courrier en date du 11 janvier 2021, la Ville de Laval sollicite la participation financière de la Commune de Vaiges pour la scolarisation 2019-2020 d'un enfant vaigeois en classe ULIS (classe spécialisée) de l'école Alain à Laval.

#### Décision

*Considérant que la demande de participation porte sur la scolarisation en classe spécialisée de l'Ecole Publique élémentaire Alain à Laval ;*

*Considérant que l'Ecole Publique Eugène Hairy de Vaiges ne dispose pas de classe qualifiée ULIS (spécialisée) ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*- ACCEPTE de participer financièrement, auprès de la Commune de Laval, pour un montant de 386 € aux frais de scolarisation en classe ULIS de l'Ecole Alain à Laval, de l'enfant BOURCIER Dylan, pour l'année scolaire 2019-2020.*

Enregistrée en Préf le 04/02/2021

publiée le 11/02/2021

### 12) Projection de plans : dossiers projets micro-crèche et log adaptés MH

DCM 2021-01-28-12

Plans non reçus => examen reporté

### 13) Demande d'installation sur le Domaine Public communal : avis du Conseil Municipal (dossier TOTO PIZZAS)

DCM 2021-01-28-13

Monsieur le Maire rappelle la demande de Sté TOTO PIZZAS sollicitant l'installation sur le domaine public communal (parking situé à proximité du plan d'eau communal) d'un distributeur de pizzas.

Ce projet d'installation faisant échos au sein des administrés, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal quant à la suite à donner à cette demande.

#### Décision

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*- émet un avis défavorable à ce projet d'installation.*

Enregistrée en Préf le 04/02/2021

publiée le 11/02/2021

### 14) Adhésion au Groupement de commande « Signalétiques d'ADRESSAGE » pour la fourniture de matériels signalétiques (plaques rues et lieux-dits, n° d'immeubles) suite aux nouvelles adresses créées pour le déploiement de La Fibre).

DCM 2021-01-28-14

Considérant les besoins similaires des collectivités d'achats de fournitures de « signalétiques ADRESSAGE » suite aux nouvelles adresses créées pour le déploiement de La Fibre),

Monsieur le Maire présente les modalités mises en œuvre sur le territoire des Coëvrons en vue de la mise en place d'un Groupement de commande pour ces fournitures :

- Recensement des Communes intéressées par cette démarche collective,
- Phase technique :
  - Recensement des besoins de signalétiques de ces collectivités,
  - Elaboration du Dossier de Consultation (documents techniques et administratifs)
- Phase administrative :

- Mise en place des délibérations et de la convention d'adhésion au Groupement de commande,
- Phase de consultation de fournisseurs :
  - Lancement de la consultation de fournisseurs,
  - Analyse des offres et choix de l'attributaire,
- Phase finale :
  - Transmissions des éléments aux communes du groupement (marché signé, Bordereau de Prix Unitaires, Modèle de Bon de commandes ...)

Les missions des différentes phases présentées ci-dessus ont été confiées aux personnes désignées "coordinatrices de pôle" sur le territoire des Coëvrons.

Pour le secteur Sud-Coëvrons, les communes de l'ex-Communauté de Communes d'Erve et Charnie ont été invitées à se prononcer sur leur souhait d'adhérer à ce projet de Groupement de commande.

**Décision :**

*VU le code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et L2113-7 relatifs aux groupements de commande,*

*CONSIDERANT le besoin commun de mettre en place des marchés pour les fournitures de signalétiques d'adressage ;*

*CONSIDERANT l'intérêt d'organiser, sur le secteur sud des Coëvrons, un groupement de commande entre les communes mutualisées et non mutualisées (communes de l'ex-CCEC) qui seraient intéressées ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*->DECIDE d'adhérer au groupement de commande, pour l'achat de fournitures de signalétiques, entre les communes de l'ex-CCEC intéressées ;*

*-> DESIGNE le Maire de Vaiges pour agir en qualité de coordonnateur du groupement ;*

*->PREND ACTE que chaque membre du groupement sera, à l'issue de la procédure de consultation en groupement de commande, responsable financièrement et techniquement de l'exécution du marché lui incombant ;*

*-> AUTORISE le Maire à signer toutes pièces et actes utiles à la présente décision.*

*-> DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2020-06-25-18.*

Enregistrée en Préf le 04/02/2021

publiée le 11/02/2021

\*\*\*\*\*

**ANNEXE à la séance du**

**Jeudi 28 janvier 2021**

**Décisions du Maire sur délégations/DCM 2020-06-02-11 : Porté à connaissance du Conseil Municipal**

Réf. Alinéa //article L 2122-22 du CGCT	date de l'acte	Objet	Montant engagé TTC
Alinéa 4° Marchés < 90 000 € HT	01-déc	Acquisition 300 Chaises - Devis MEFRAN	6 357,60 €
	28-déc	Borne Acier - Devis MAVASA	519,60 €
	04-janv	Fourniture et Pose réservoir et tubulure WC Pôle Enfance - Devis LEVEILLE	354,06 €
	07-janv	Remplacement vitrage Sinistre AMY - Devis BARON	992,16 €
	14-janv	Fourniture et Pose Chauffe-Eau Logement N°3-31 Rue Robert Gletron-Devis LEVEILLE	681,02 €
	15-janv	Peinture - Action "Street art" - Devis COLORISME	442,28 €
	15-janv	Peinture Ecole Classe Arts Plastique - Devis COLORISME	72,98 €
	25-janv	Réparation chaudière Salle Polyvalente Hors contrat - Devis DESSAIGNE	583,10 €

	25-janv	Remise en état Chaudière - Log 2 17 Bis Route du Mans - Devis LEVEILLE	385,22 €
	27-janv	Commande Produits Entretien - CDE A.PRO, HYGIENE	608,58 €
<b>Alinéa 5°</b> Louage < 12 ans	15-déc.	location appartement n° 5 au 31 rue Robert Glétron	
	21-déc.	Location appartement n° 2 au 17bis route du Mans	
	31-janv.	Départ logement n° 5 du 17ter route du Mans	
<b>Alinéa 8°</b> Concessions cimetièrre	22-janv.	Prolongation concession cimetièrre de 50 ans	265,00 €
	26-janv.	Achat concession 30 ans	160,00 €
<b>Alinéa 15°</b> Préemption et DIA < 76 000 €	25-janv.	1 rue des Sports	

*Précision sur DIA au 1 Rue des Sports : avant d'engager définitivement sa réponse de non préemption à la DIA Rue des Sports, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal, au motif que le droit de préemption avait évoqué il y a quelques années, pour le réaménagement de ce secteur urbain. A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme que, les aménagements ayant été réalisés sur ce secteur, la préemption sur cette propriété n'est effectivement plus d'actualité.*

\*\*\*\*\*

## Questions diverses

- Colis de fin d'année 2020 : porté à connaissance des remerciements reçus
- Préparation budgets : date de la Commission « FINANCES » (élargie au Conseil Municipal)
- Rencontre de représentants de « Le Refuge Mayennais » : M. DURAND rend compte du RV, sollicité par les demandeurs et ayant pour objet une demande d'aide financière communale pour la création d'un refuge pour animaux.  
Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande.

## Dates à retenir

-> **13/02/2021 : AG extraordinaires Dissolutions d'Associations**

- à 10h30 : Association Foyer des Jeunes
- à 11h00 : Association Harmonie de Vaiges

## Commissions :

date	heure	Commission	Objet
03/02/2021	18h	Associations	Prépa « Subventions 2021 »
20/02/2021	9h	Environnement	Projets d'actions 2021
10/03/2021	20h	Finances (élargie au Conseil Municipal)	Projets de budgets 2021

## Conseil Municipal

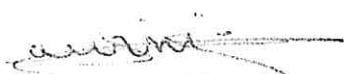
- Jeudi 25 février 2021
- Jeudi 25 mars 2021
- Jeudi 29 avril 2021

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.

\*\*\*\*\*

**Le Secrétaire de séance,**  
Pascal FOURNIER,



**Le Maire,**  
Régis LEFEUVRE

